

Produits de la mer Des fraudes limitées

L'enquête a été menée par le magazine *Terra éco*, avec les ONG Oceana et Bloom, le Muséum national d'histoire naturelle et l'Inserm. Sur 369 échantillons analysés, 4 % ne contenaient pas l'espèce annoncée. On est loin du record détenu par les États-Unis à 33 %, suivis de l'Italie 32 %, l'Espagne 30 %, l'Irlande 19 %, le Royaume-Uni 6 %.

« La fraude se concentre sur les produits frais, qu'ils soient vendus en restaurant, en poissonnerie de ville ou de supermarché », souligne *Terra éco*. Notamment sur du « cabillaud », se révélant être de l'églefin voire du lieu noir. Quant au « thon rouge », sur cinq prélèvements, « à une exception près, il s'avère être du thon obèse ou de l'albacore ». De quoi alerter.

Remontant la filière, *Terra éco* constate que les pêcheurs et mareyeurs sont répartis : la substitution se fait par les poissonniers et restaurateurs. Certains avouent que, face aux clients qui ne réalisent pas que du cabillaud ou du thon rouge, ils leur servent à la place d'autres poissons d'aussi bonne qualité... mais à leur insu, et en profitant du différentiel de prix.

Une enquête est en cours à l'échelon européen, appelée



Lionel Flageul

Il y aurait 25 % d'erreurs d'étiquetage du thon frais en Espagne.

Labelfish, associant Portugal, Irlande, Royaume-Uni, Allemagne et France (Ifremer et Laboratoire service commun à Marseille). Selon la presse espagnole, des premiers résultats montrent des erreurs d'étiquetage sur 2 à 8 % des produits à base de thon, cabillaud et anchois commercialisés en Espagne, au Royaume-Uni et en Irlande. En Espagne, la plus grande tromperie concerne le thon : 25 % d'erreurs pour le frais, 12 % en surgelé et conserves.

Outre l'appellation, les fraudes dans les produits de la mer ont

Encore des pistes à explorer pour se relayer des tempêtes ? L'eurodéputé écossais Struan Stevenson, vice-président de la commission pêche au Parlement européen, a interpellé la Commission européenne sur le sort de centaines de pêcheurs britanniques, qui ont subi presque deux mois d'inactivité liés aux intempéries. Et sur les dommages causés aux infrastructures portuaires, navires et engins de pêche dormants.

La réponse de la Commission européenne est intéressante. Elle signale que le Fonds européen pour la pêche (Fep) aide à remplacer les engins de pêche perdus ou endommagés, par un nouvel engin plus sélectif. Et que cela figure aussi dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), récemment adopté.

Elle ajoute, comme l'avait déjà signalé l'eurodéputé Alain Cadec, que le Feamp peut co-

Intempéries Saisir le fonds de solidarité européen ?

financer des régimes spéciaux d'assurance pour compenser les pertes de revenus en cas de conditions climatiques défavorables. Et elle précise bien que les dépenses au titre du Feamp sont admissibles depuis le 1^{er} janvier 2014, même si les programmes opérationnels (PO) ne sont pas encore adoptés.

Enfin, elle ajoute que, les règles de l'Europe sur les aides d'État permettent à des régimes nationaux de soutenir les pertes subies par les pêcheurs et les autres professionnels du secteur en raison de conditions météorologiques défavorables. Et elle suggère aux États membres de solliciter une aide financière d'urgence dans le cadre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, pour les pertes liées aux catastrophes naturelles. Cela fait plusieurs portes ouvertes : aux États de s'y engouffrer rapidement.

S. L. R.

